

REVUE
DES
QUESTIONS HISTORIQUES

FONDÉE PAR M. LE MARQUIS DE BEAUCOURT

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XXXVII

(LXXXI^e DE LA COLLECTION)

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
5, RUE SAINT-SIMON, 5

—
1907

UNE

ABBAYE DE FILLES AU XVIII^E SIÈCLE

GOMERFONTAINE

Dans la riante vallée du Troène, au milieu des charmilles épaisses « formant de longs et délicieux berceaux ¹, » s'élevait jadis, à une demi-lieue de poste de la petite bourgade de Triela-Ville « en tirant sur Chaumont en Vexin, » un monastère d'imposante dimension, construit dans le style du roi Louis XIII et « flanqué » d'une vaste chapelle décorée selon les règles de l'ordre dorique bâtard, élevée par la munificence de M. Jacques de Médavy, maréchal de Grancey.

Ce monastère, dont les ruines achèvent maintenant de disparaître sous les doubles atteintes des révolutions et du temps, c'était l'abbaye de Gomerfontaine, célèbre jadis parmi les filles réformées de l'ordre de Cîteaux, fondé, comme nul n'en ignore, par l'illustre saint Benoît.

Comment y vécurent une longue suite d'abbesses et de religieuses, comment elles y souffrirent vaillamment sous le coup d'une perpétuelle indigence, comment elles y servirent Dieu dans le travail et la prière, c'est ce que nous nous essaierons à établir ici, répondant par là, peut-être, à l'aide de chiffres, à l'aide de faits, aux esprits trop nombreux qui s'ingénient à voir dans toutes les communautés de filles du xviii^e siècle une école de luxe, d'oisiveté et de plaisirs ².

Millin, *Antiquités nationales de Paris* (1792), t. IV, n^o 42 et planches I et II.

* Nos principales sources pour ce travail ont été les registres de dépense

I. — LES ORIGINES DU COUVENT DE GOMERFONTAINE

Comme celle de la plupart des maisons religieuses de l'ancienne France, l'histoire de l'abbaye de Gomerfontaine nous apporte la preuve des interminables différends qui divisèrent les couvents de jadis et leurs puissants voisins, les seigneurs séculiers. Autorités religieuses, autorités civiles, toutes deux se disputaient, pied à pied, des droits dont l'origine était souvent obscure ; et cette obscurité même est une des caractéristiques de la nébuleuse naissance de l'abbaye dont nous parlerons ici.

Le premier acte authentique qui nous fasse connaître Gomerfontaine est une charte de 1209, par laquelle Hugues, seigneur de Chaumont, et Pétronille, sa femme, donnent pour le repos de l'âme de Galon et de Mahaut, père et mère dudit Hugues, et du consentement de Jean et de Jacques, ses fils, aux religieuses de l'ordre de Cîteaux dudit lieu ¹, différents biens parmi lesquels une maison et un jardin à Gomerfontaine et la dime des anguilles des étangs de Gomerfontaine et de Natinville. Cet acte de donation fut souvent considéré comme un acte de fondation et, par la suite, les seigneurs de la maison de Chaumont-Quitry s'estimèrent, lorsqu'ils pouvaient rencontrer là quelque avantage, les fondateurs de l'abbaye de Gomerfontaine. A cette prétention, les abbesses opposèrent toujours d'énergiques fins de non-recevoir. Elles firent établir par les feudistes que l'abbaye de Gomerfontaine existait déjà lorsque Hugues de Chaumont l'avait enrichie de nouveaux biens et, invoquant peut-être des traditions qui ne laissaient pas que de leur être favorables, elles considérèrent toujours comme leur fondateur le roi Henri I^{er} ².

Jouissant ainsi, malgré l'opposition de la maison de Chaumont et celle des seigneurs de Trie dont nous parlerons bientôt, des estimables prérogatives d'une abbaye de fondation

des abbesses de Gomerfontaine (de 1705 à 1789), quatre gros volumes in-folio manuscrits, et autres documents provenant des archives de Gomerfontaine et donnés au *Comité archéologique* de Senlis par son distingué trésorier, M. Jacob.

¹In puram et perpetuam elemosinam dedi, concessi ... Deo et monialibus Cisterciensis ordinis....

² Aveu de Jeanne de Bouillonné, abbesse de Gomerfontaine, du 15 novembre 1594, suivi d'une « Appréciation du feudiste. »

royale, elles eurent toujours à cœur de se concilier les faveurs de nos rois de France, que ceux-ci leur accordèrent aisément. En 1256, Louis IX approuva l'établissement de l'abbaye et lui concéda l'exemption de tous péages. Philippe III, en 1292, et, onze ans après, Philippe le Bel, par une charte de 1303, lui firent don d'une singulière dîme, c'est-à-dire de la « desserte du pain et du vin de la table royale » lorsque le roi, la reine ou l'héritier présomptif de la couronne tiendraient leur cour à Chaumont, Gisors, Trie, Néaufle, Maineville et Longchamps. François 1^{er} en 1516, Henri IV en 1597, Louis XIII en 1636 et Louis XIV en 1665 amortirent toutes les possessions de l'abbaye et lui confirmèrent cette dîme du pain et du vin ¹ dont les religieuses de Gomerfontaine jouirent jusqu'à la Révolution. Sans doute elle ne leur fut guère profitable, car il ne paraît pas que nos rois de France se soient fréquemment attardés dans le Vexin.

Cependant, d'autres seigneurs enrichissaient de leurs donations l'abbaye cistercienne qui, semblable à bien d'autres, atteint au cours des xiv^e et xv^e siècles l'apogée de sa fortune, laquelle, exception faite du « règne » de M^{mes} de Médavy et de la Viesville, ne cessa de décroître depuis la réforme.

En 1209, peu de temps après la donation d'Hugues de Chaumont, Mahaut, veuve du sire de Conflans, et plusieurs seigneurs des environs de Gomerfontaine augmentèrent les biens de l'abbaye en lui concédant plusieurs terres à Trie, Flocourt, Glaigny, Natinville, etc., et Robert le Métropolitain, archevêque de Rouen, confirma, la même année, ces concessions pieuses ². En 1252, Mahaut, comtesse de Boulogne; en 1255, Matthieu, seigneur de Trie; en 1274, Jean de Cléry; en 1286, Guillaume, seigneur de Chaumont; en 1325, Yolande de Dreux, comtesse de Dammarlin; en 1350, Anceline La Parcheminière; en 1371, Jean Le Marié, bourgeois de Gisors, enrichissent notablement, par leurs fondations pieuses, l'abbaye de Gomerfontaine ³. Les seigneurs de Trie se montrent aussi particulièrement généreux; mais un jour viendra où leurs exigences dépasseront leurs aumônes et où ils revendiqueront, aussi bien que les seigneurs de Chau-

¹ Mémoire de M^{me} l'abbesse de Gomerfontaine, 8 décembre 1749.

² *Neustria pia. Fons Gomericus.*

³ Supplique de l'abbesse de Gomerfontaine à l'abbé de Cîteaux, 1731.

mont, la qualité de fondateurs de l'abbaye, prétention qui souleva entre l'abbesse et le comte de Charolais, seigneur de Trie-Château, d'acrimonieuses et notables discussions.

Au cours du xv^e siècle et surtout du xvi^e siècle, le zèle des seigneurs du Vexin ou des bourgeois de Chaumont et de Gisors se modifie sensiblement à l'égard de Gomerfontaine. Les donations sont plus rares, les charges augmentent et les religieuses de l'abbaye cistercienne vivent d'une existence chétive et précaire, sous le sceptre de leurs abbesses qui sont éprouvées, tour à tour, par la guerre de Cent ans et les guerres de religion ¹.

II. — LES ABBESSES DE GOMERFONTAINE

Parmi les abbesses, il en est peu de notables jusqu'à la fin du xvi^e siècle. A cette époque, il semble que l'administration de l'abbaye soit devenue en quelque sorte l'apanage héréditaire des filles d'une illustre maison : celle de Médavy-Grancey ². Trois abbesses du même nom se succèdent à Gomerfontaine et, par leurs soins assidus, par la richesse, peut-être, qu'elles ont héritée de leur famille, elles savent rendre quelque éclat à la maison dont elles ont la garde. La première d'entre elles, Judith de Rouxel de Médavy ³, qui fut en charge de 1604 à 1614, « restaura, nous dit la *Gallia Christiana*, une abbaye que les guerres du temps et l'incurie des précédentes abbesses avaient amenée jusqu'à sa ruine. » Madeleine de Rouxel de Médavy, sœur du maréchal de Grancey, qui lui succéda de 1614 à 1638, continua l'honorable tâche de sa devancière et mérita d'être appelée « la seconde fondatrice » d'une maison qu'elle réforma au spirituel et dont elle doubla les revenus au temporel... Au premier chef, il est incontestable que M^{me} de Médavy eut fort à faire. Le relâchement des habitudes conventuelles avait alors

¹ « Guillelma II Couronne, abbatissa reperitur 5 nonas octobris anno 1434, quo monasterium magnae patet ruinae, eo quod tunc temporis Angli Vulcanum devastabant. » *Gallia Christiana*.

² La nomination des abbesses de Gomerfontaine appartenait au Roi.

³ On voyait avant la Révolution, à Gomerfontaine, la tombe de M^{me} de Médavy, décorée de cette épitaphe : « Cy gist très dévote et religieuse sœur Magdelaine de Médavy qui, dès l'âge de cinq ans, a été consacrée à Dieu et puis abbesse de céans, où elle a rétabli entièrement ce monastère et remis une étroite réforme, et a régné vingt-cinq ans. Elle décéda le douzième septembre 1638. »

nécessité la réforme de l'ordre de Cîteaux sous l'appellation d'« étroite observance. » M^{me} de Médavy chercha à en imposer la nouvelle règle à ses vingt-cinq religieuses. Quatorze d'entre elles voulurent bien l'accepter, mais les onze dernières s'y refusèrent obstinément. Il fallut que leurs décès successifs rendissent maîtresse de son couvent l'abbesse infortunée qui, sur ses vieux jours, eut enfin la consolation de voir la prière et la paix de nouveau établies dans son domaine.

Elle avait eu dans cette tâche, il est vrai, une illustre auxilia-trice, et c'est un détail peu connu que la présence à Gomerfontaine de la Mère Agnès, sœur de la célèbre Angélique Arnault, qui, vers 1627, répondit aux prières de M^{me} de Médavy et vint y séjourner pendant assez de temps pour faire bénéficier l'abbaye des réformes naissantes innovées à Port-Royal.

Cependant, à cette influence de Port-Royal, heureuse quant à l'application de la discipline, devait bientôt en succéder une autre qui atteignit les mêmes résultats, bien qu'elle fût d'une origine toute contraire à celle des jansénistes. Nous voulons parler ici de l'influence de M^{me} de Maintenon et de la maison de Saint-Cyr.

M^{me} de Médavy étant morte le 12 septembre 1638, sa sœur et sa coadjutrice Marguerite de Médavy lui succéda. Avec le zèle qui convient à une jeune abbesse, elle maintint avec rigueur, dans l'abbaye, l'étroite observance de Cîteaux. D'autre part, elle améliora considérablement, au point de vue matériel, les bâtiments du couvent ; et cette digne abbesse n'eut, dans son existence austère, qu'un tort unique, celui de se survivre à elle-même et de ne point savoir mourir à temps. Lorsqu'elle décéda, en 1705, on la disait plus que centenaire et, sous l'autorité fragile de cette personne d'âge dont l'esprit était depuis fort longtemps à l'évent, le couvent s'était complètement dépouillé de son antique splendeur ¹. Les bâtiments étaient en ruine, les champs en jachère, les fermes louées à vil prix et l'état du personnel s'approchait fort de ce que l'on appelle la dissipation. C'est alors que M^{me} de Maintenon, à l'apogée de sa gloire, jeta les yeux sur l'abbaye caduque pour la relever de son délabre-

¹ « Les gardes suisses au couvent, » par M. J. Félix, dans la *Normandie* du 1^{er} juillet 1894.

ment et pour y fonder une succursale de la maison de Saint-Cyr où seraient élevées les filles de bourgeoisie de la contrée.

Pour mener à bien son œuvre, elle choisit une ancienne pensionnaire de Saint-Cyr, M^{me} de La Viesville, « qu'elle aimait comme sa fille, » et elle lui adjoignit comme coadjutrice M^{lle} d'Aumale, de célèbre mémoire. De celle-ci, l'histoire n'est plus à faire, maintenant que MM. d'Haussonville et Hanotaux nous l'ont magistralement retracée, mais on connaît moins jusqu'à présent ce que fut à Gomerfontaine le rôle de la jeune abbesse.

Issue d'une ancienne maison des Flandres, Marie-Anne de La Viesville était l'arrière-petite-nièce d'Aloph et d'Adrien de Wignacourt, grands maîtres de l'ordre de Malte. Son frère, le marquis de La Viesville, avait pris alliance dans la maison de Mailly. Elle comptait des appuis dans les meilleures familles du royaume. Religieuse à l'abbaye d'Argensole, au diocèse de Soissons, elle en fut donc tirée à peine âgée de vingt-huit ans, pour accomplir la difficile mission de relever Gomerfontaine de ses ruines. En compagnie de M^{lle} d'Aumale et de plusieurs autres dames de Saint-Louis, fortifiée par les secours temporels et spirituels du cardinal de Noailles, son parent, qui lui voulait du bien, soutenue par M^{me} de Maintenon qui, pendant plusieurs années, l'aida de ses précieux conseils, au cours d'une correspondance dont le secret nous sera un jour livré, M^{me} de La Viesville s'en fut donc, pendant l'année 1705, prendre possession de son couvent de Gomerfontaine.

Ce qu'elle y fit tient du prodige. Jeune, active, intelligente, ayant en elle l'incomparable force de ceux qui dirigent patiemment et lentement tous leurs efforts vers un but unique, allant jusqu'à fabriquer elle-même des couchettes de bois pour ses pensionnaires dénuées de tout et à labourer les terres incultes de Gomerfontaine, mettant enfin toute son âme à l'exécution de la mission qui lui était confiée, la jeune abbesse réalisa un rêve : celui de rendre un temporaire éclat à l'abbaye de Gomerfontaine que chacun estimait toucher à sa fin.

Ce que furent ses peines, ses labeurs et ses angoisses, difficilement comparables à la vie tissée d'or et de soie que certains historiens modernes se plaisent, comme nous le disions plus haut, à prêter, par un système de généralisation facile, à toutes

les abbesses de l'ancien régime, les pages suivantes le feront connaître. Chaque année, M^{me} de La Viesville obéissait, en effet, à la louable coutume de réunir, à la Saint-Sylvestre, les religieuses de sa communauté et de leur marquer les événements d'importance qui s'étaient déroulés depuis un an, non seulement à Gomerfontaine même, mais encore dans tout le royaume. De ces discours aussi remarquables par le fond que par la forme et que suivait invariablement l'état des comptes du couvent, nous extrairons plus loin divers passages qui nous renseigneront mieux que n'importe quel commentaire sur la vie coutumière de l'abbaye de Gomerfontaine. Après elle, ces discours annuels continuèrent d'être en pratique dans l'abbaye et c'est par l'un d'eux que nous apprenons le triste décès de M^{me} de La Viesville. Accablée de fatigues et de soucis, chétive de tempérament, incessamment malade et ne trouvant point le loisir de se soigner, elle atteignit cependant l'âge de soixante-treize ans et mourut le 2 janvier 1752, laissant, avec d'unanimes regrets, une réputation d'énergie et de sainteté si peu commune qu'elle alla jusqu'à la cour, où l'on prenait rarement, d'habitude, le temps de pleurer les abbesses.

Le Roi lui donna pour remplaçante une fille de condition qui n'était dénuée ni de vertu ni d'esprit : c'était Anne-Jeanne du Pouget de Nadaillac, fille de François du Pouget, marquis de Nadaillac, et d'Anne-Adélaïde de Plas.

Un grand écrivain du xviii^e siècle, lequel n'avait en aucune façon le tempérament du thuriféraire, a bien voulu nous dire d'elle qu'elle était « jeune, bonne, très aimable et bienfaisante. » Et cet éloge mérité prend une valeur peu commune lorsqu'on apprend qu'il a été prononcé par le citoyen de Genève, par Jean-Jacques Rousseau, qui, malgré l'infranchissable abîme creusé entre leurs opinions respectives, noua avec M^{me} de Nadaillac un commerce d'amitié que rendait seule possible la douceur d'âme et de manières de celle-ci ¹.

Elle continua, avec une énergie moins virile peut-être, l'œuvre d'amélioration commencée par M^{me} de La Viesville, et les circonstances l'y servirent moins à souhait que sa devancière. Comme toutes les histoires, l'histoire des abbayes n'est

¹ M. Félix, *op. cit.*

qu'un perpétuel recommencement. Selon que la charité et la foi sont plus ou moins florissantes, leur sort est plus ou moins précaire. De même qu'une notable diminution de l'esprit religieux en France avait porté quelque dommage aux intérêts de Gomerfontaine sur le déclin du moyen âge, de même l'envahissement de l'esprit philosophique lui causa quelque tort dans la seconde moitié du xviii^e siècle. Bien plus, M^{me} de Nadaillac n'eut point, comme M^{mes} de Médavy, l'avantage d'assister à la recrudescence religieuse qui signala le règne de Louis XIII, ou, comme M^{me} de La Viesville, l'agrément de se sentir soutenue par M^{me} de Maintenon et par MM. de Noailles. Si on en excepte les secours qu'elle reçut de sa famille, on doit reconnaître qu'elle rencontra sur sa route un fâcheux ralentissement dans la générosité des grands de la terre. Sans décliner, l'abbaye de Gomerfontaine ne prospérait point davantage, lorsqu'elle mourut le 31 décembre 1781, pour être remplacée par M^{me} Élisabeth de Sarcus.

De celle-ci, nous ne savons que ce qu'elle veut bien nous apprendre elle-même, et ces détails sont courts. Conservant, comme les abbesses qui l'avaient précédée, l'habitude de rendre chaque année à ses administrées le compte de ses recettes et de ses dépenses, elle ne l'accompagne que de discours trop brefs. Et cette concision va en s'accroissant davantage, à mesure que se précipitent les événements de la fin du xviii^e siècle, précurseurs de la ruine des couvents. M^{me} de Sarcus obéit-elle au découragement, à la prudence? Nous l'ignorons; mais le fait est qu'elle ne veut point nous faire connaître le sort de Gomerfontaine pendant les années qui précédèrent la Révolution, et que nous savons peu de choses des dernières destinées de l'abbaye, jusqu'au jour où les cisterciennes en furent à jamais chassées.

III. — ÉTAT ÉCONOMIQUE DE GOMERFONTAINE. — LES BIENS ET L'ADMINISTRATION TEMPORELLE D'UN COUVENT DE FEMMES AU XVIII^e SIÈCLE.

Plusieurs de nos annalistes modernes assurent que l'on écrit l'histoire avec des chiffres. Si leur affirmation n'est point excessive, ce que nous ne croyons pas, il faut convenir que nous de-

vons être précieusement documentés sur l'histoire de Gomerfontaine, car il est peu de couvents dont nous possédions encore d'aussi complets livres de compte. Un rapide examen de ceux-ci nous fera donc connaître fort exactement ce qu'était le temporel — fort mesquin — d'une communauté de filles cisterciennes du Vexin sous le règne de Louis XV ¹.

Les religieuses ont établi elles-mêmes l'état de leurs biens et revenus. Nous ne saurions évidemment avoir meilleur et plus fidèle inventaire, et le mieux à faire est assurément de le reproduire en résumé : nous aurons ainsi la meilleure idée de leur fortune.

Observons tout d'abord que la composition de cette fortune remplit les conditions qu'on souhaite d'ordinaire en pareille matière. On y trouvera le parfait équilibre que tout capitaliste peut et doit rêver pour le placement de ses capitaux.

Une bonne partie des fonds consiste en immeubles et biens-fonds; une autre partie consiste en capitaux; une troisième partie consiste dans des rentes qui ne représentent pas de capitaux : telles sont les pensions des dames et demoiselles pensionnaires, appelées aussi grandes et petites pensionnaires; telles sont encore les rentes fournies en représentation des dots de certaines religieuses (quelquefois, en effet, des dots sont fournies par un capital qui vient grossir l'avoir de la communauté par la famille de la religieuse); telles sont enfin certaines sommes que nous voyons chaque année figurer dans les comptes, sous la rubrique un peu générale de « gratifications. »

Les immeubles comprennent d'abord une partie du domaine que les religieuses exploitent directement; elles la désignent ainsi : « État des terres que nous faisons valoir par nos mains actuellement en nature de labour, composant quatre charrues divisées en trois solles consistantes, » savoir :

La première en 67 arpents, la seconde 83 arpents, et la troisième 82 arpents; au total : 232 arpents, divisés en trente parcelles; ce qui fait ressortir la moyenne de chaque parcelle à environ 8 arpents. Cette remarque n'est pas indifférente en un

¹ Le chapitre qui suit a été entièrement rédigé par M. A. Driard, notaire honoraire, membre du Comité archéologique de Senlis, économiste distingué, que nous remercions ici de sa précieuse collaboration.

temps où on se préoccupe, avec assez juste raison, du plus ou moins grand morcellement des propriétés. La ferme de Gomerfontaine n'était pas trop morcelée, d'autant plus que nous avons des raisons de croire que plusieurs parcelles, désignées distinctement, devaient se joindre en fait.

A cet inventaire de leurs terres en labour, les religieuses ajoutent : « Aupar-dessus desquelles solles réglées nous possédons encore bien la quantité de cent arpents de terres en nature de groux servant aux pâturages et dont partie peut être labourée, ensemencée de temps à autre de menus grains, le tout assis sur la montagne au-dessus et atenant notre garenne. »

A cela il faut ajouter 12 arpents de prez et marais, et environ 57 de bois.

L'abbaye de Gomerfontaine possédait en outre un moulin loué 407 livres, le fief de Flocourt loué 140 livres, les terres d'Enencourt (94 arpents) louées 67 livres, les terres de Mont (50 arpents) louées 200 livres, la ferme de la Folie (99 arpents) louée 130 livres, les terres de Breuil (44 arpents) louées 300 livres, les prés du moulin (2 arpents) loués 55 livres, les prés de Dangus (5 arpents) loués 60 livres, les terres des Boudins (10 arpents) louées 35 livres, les terres de Fay et Locouville (12 arpents) louées 100 livres.

Les énormes écarts qu'on remarque entre ces prix de location (Enencourt, moins d'une livre l'arpent; Dangus, 12 livres l'arpent) sont pour nous inexplicables; nous nous demandons s'il n'y a pas une erreur matérielle dans les registres de Gomerfontaine; nous nous le demandons d'autant plus que nous en retrouverons d'autres qui sont indubitables.

Combien pouvait rapporter la partie du domaine de Gomerfontaine directement exploitée par les religieuses? Pareille évaluation est toujours bien risquée, et nous avouons franchement que nous n'aurions jamais osé la tenter. Heureusement, ces dames l'ont fait elles-mêmes, en résumant ainsi leurs revenus sous un court paragraphe intitulé : « Récapitulation du produit. »

La ferme peut valoir, année commune, six mille livres.	6,000
Les biens affermés et rentes en argent	4,222
<i>A reporter</i>	<u>10,222</u>

<i>Report.</i>	10,222
Les rentes en blé et en avoines (charges déduites) .	870
Les pensions viagères (charges déduites)	872
Total	11,964

Mais comme, dans les comptes annuels que nous avons examinés, les produits en nature de la ferme ne figurent pas en recettes, non plus d'ailleurs que les produits consommés ne figurent en dépenses, nous les déduisons. 6,000

Il reste 5,964

D'autre part, nous ajoutons certains produits qui figurent régulièrement dans les comptes, et que ces dames n'ont pas cru devoir comprendre dans leur inventaire : ce sont les pensions des dames et demoiselles pensionnaires qui s'élèvent, en 1726, à. 4,721

Et les « gratifications » qui, dans la même année, s'élèvent à 2,800

Ce qui fournit un total de. 13,485

C'est bien, en effet, autour de ce chiffre que roule le budget annuel de la communauté, tant en recettes qu'en dépenses, si on en extrait, comme il convient de le faire, le mouvement non régulier des sommes en capital qui se trouvent remboursées, et qu'on remplace d'une manière ou d'une autre.

Et maintenant, pénétrons quelque peu dans le détail de la vie intérieure et économique d'un couvent du XVIII^e siècle, nous y trouverons des sujets d'observation curieux et intéressants.

Dans ces calmes et paisibles asiles, la régularité est la caractéristique de la vie. En dépouillant les menus faits et gestes d'une année, on peut assurer qu'on connaît tout ce qui se passe pendant une longue série d'années, puisqu'une année ressemble presque identiquement à une autre année.

Et d'abord, il convient de parler de la manière dont les comptes annuels de la communauté sont présentés et rendus, ce dont nous avons déjà dit un mot. Cela ne va pas sans une certaine solennité.

Un exercice embrasse la période comprise entre le 1^{er} janvier d'une année jusqu'au « dernier » décembre de la même année.

Ces comptes sont présentés devant toute la communauté assemblée, du moins devant toutes les dames professes, dont le nombre peut être évalué comme variant de 25 à 30.

Le procès-verbal de chaque assemblée, très régulièrement tenu, s'ouvre toujours par ce que nous avons appelé un rapport de l'abbesse sur les faits saillants de l'année; il en est parlé dans une autre partie du travail, nous n'y reviendrons pas. Puis, suivent les comptes proprement dits qui, bien que faisant corps avec le rapport de l'abbesse, sont manifestement l'œuvre de la célerière ou comptable de la communauté. Quelques formules, que nous aurons le plaisir de reproduire, établissent d'ailleurs nettement la responsabilité de celle qui tenait l'important emploi de célerière-comptable.

Cette remarque nous fait constater que, dès cette époque, on avait compris l'intérêt qu'il y a à séparer l'administration générale, la gestion d'une affaire commune d'avec la gestion des deniers. Tel aujourd'hui le maire de la commune administre, gère, *ordonnance* toutes les dépenses sans avoir le maniment d'un centime en espèces. Telle, nous nous imaginons, devait être l'administration des anciennes abbayes, dont la supérieure réglait et décidait toutes les affaires sans toucher à aucuns deniers, qui passent par les mains uniques de la célerière-comptable. C'est bien là la séparation, ou tout au moins la distinction des pouvoirs.

Et (constatation déjà faite), si notre siècle s'enorgueillit de ce progrès, il exagère les choses, car, à tout le moins, il en a trouvé le germe dans les agissements et les pratiques de l'ancien régime.

Les comptes des dames de Gomerfontaine sont établis non seulement avec grand soin, mais, il importe de le dire, avec une grande méthode, ce qui en rend l'étude très aisée, dès qu'on en a trouvé la clef.

Ces comptes sont très détaillés; chaque année n'emploie pas moins de douze grands feuillets in-folio (24 pages); ce serait donc un peu le chaos si on n'avait pris le soin d'établir des divisions et des sous-divisions fort claires et très logiques.

La principale division de cette intéressante comptabilité, c'est la distinction des comptes des deniers et des comptes des objets

en nature — ce qu'aujourd'hui on appelle la comptabilité matières.

Cette distinction avait beaucoup plus d'importance à l'époque qu'il nous est donné d'étudier, qu'elle n'en aurait de nos jours si l'abbaye de Gomerfontaine existait encore. Quel que soit le respect de la tradition, et quel que soit l'attachement aux choses du passé, il est certain que les religieuses ne fabriqueraient plus elles-mêmes leurs bas et leurs étoffes ; elles auraient trop d'avantages à acheter tous ces objets fabriqués par la grande industrie ; mais, à l'époque où elles vivaient, les mœurs et les nécessités sociales, — les unes engendrant les autres, — étaient telles qu'on « vivait sur soi » On s'appliquait à produire ce dont on avait besoin parce qu'on se le procurait difficilement d'autre manière et, réciproquement, on consommait ce que l'on produisait parce qu'on en aurait trouvé difficilement le placement.

Or, dans une communauté comme celle de Gomerfontaine, dont la population était certainement plus que triple du nombre des religieuses, en comptant les pensionnaires et les serviteurs de toutes sortes, la communauté ne laissait pas d'être importante. La production devait être sensiblement correspondante à la consommation, il était nécessaire de tenir compte de tous les objets divers produits et consommés. Nous aurons occasion de voir que les dames de Gomerfontaine ne manquaient pas à ce devoir d'une maison bien ordonnée.

Et, d'abord, un rapide coup d'œil sur la comptabilité deniers.

Comme toute comptabilité, celle-ci se divise — cela va sans dire — en recettes et en dépenses.

Voici les chapitres des recettes.

En première ligne, figurent les fermages (nous avons indiqué ci-dessus les parties du domaine de Gomerfontaine qui étaient louées).

Pour l'année 1735, prise au hasard, ces fermages s'élevaient à 2,287 livres. A noter qu'il y avait quelques fermages en retard ; ceux qui ont quelque expérience des habitudes rurales n'en seront pas très surpris.

Après les fermages, on voit figurer ce que les sœurs appellent « censives et domaines. » Ce chapitre n'était pas très important, la recette est seulement de 57 livres.

Vient ensuite un chapitre beaucoup plus important : il est intitulé : « Rentes sur l'ancien clergé, sur l'hôtel de ville, sur les postes et autres rentes constituées. » De ce chef, les religieuses reçoivent 3,640 livres.

Les pensions des dames et demoiselles pensionnaires s'élèvent à la somme de 4,201 livres pour l'année 1735.

Les gratifications pour l'année atteignent 162 livres. Ce chapitre de recettes est ainsi libellé : « Receu en gratifications pendant le cours de la précédente année, tant du R. P. de la Neuville, frère de N. Mère Eulalie du Blaizel, que pour offrandes et messes, la somme de 162 livres.

« Ouvrages faits dans la maison : Receu pour bas de laine, de coton, pour bources de point noué, broderies et autres ouvrages, la somme de 249 livres.

« Grains vendus : Receu pour vente de grains pendant la précédente année, 537 livres. »

Enfin, « diverses recettes. » La variété de ces recettes est intéressante à connaître : « Receu la somme de huit cents soixante et neuf livres, un sol, six deniers pour cidre vendu, peaux de veaux et de moutons, laines et agnelins, loyer de l'appartement de M^{me} la marquise de Fromentières ¹, nourriture d'ouvriers, pour vente de petits veaux, drogues fournies aux demoiselles pensionnaires et autres. »

Passant aux dépenses, il faut nous étendre un peu davantage parce que c'est en entrant dans le détail des choses et des petites fournitures quotidiennes, qu'on se rend le mieux compte des habitudes et de la vie de cette époque, ce qui, en définitive, est plus intéressant que de connaître le résultat global du budget de l'abbaye.

Le premier chapitre de la dépense, c'est l'alimentation. Ce chapitre est d'un intérêt capital, car il nous renseigne assez bien sur le coût de la vie en ce milieu du xviii^e siècle. D'une manière générale, il nous apparaît que la nourriture revenait à un prix peu élevé dans le Vexin.

En raison de l'importance qu'on peut attacher à cette consta-

¹ La marquise de Fromentières était une dame noble de grand âge qui s'était retirée du monde, à Gomerfontaine, avec quelques autres dames de son rang. Elle laissa sa fortune aux pauvres de Trie-la-Ville, et un obit à l'abbaye de Gomerfontaine.

tation, il nous sera permis de reproduire intégralement les comptes de la célerière en ce qui concerne la nourriture de l'abbaye pour l'année 1735.

Payé pour grains, achetez pendant l'année, la somme de	11.14
Payé pour la viande de boucherie pendant l'année la somme de.	4,277 12
Payé pour les œufs pendant le cours de l'année, suivant le registre de la dépensière à différents prix.	953 11
Payé pour beurre, suivant le même registre. . .	500 9
Payé pour légumes, fromages, suivant le même registre	250 18
Payé pour poisson d'eau douce, marin, salines, suivant le même registre.	421 1
Payé pour volailles, suivant le même registre . .	91 17
Payé pour sel pendant l'année	182 4
Payé pour la provision de vin pendant l'année . .	697 18
Total	4,374 1. 64

Si l'on admet que le personnel à nourrir à Gomerfontaine devait bien atteindre une soixantaine de personnes, on considérera ce résultat comme à peine croyable.

Il est vrai qu'aux dépenses ci-dessus énumérées, qui sont toutes des dépenses en deniers, il faut ajouter la consommation des produits en nature. Nous en avons l'état avec évaluation de la valeur de ces produits : la voici, toujours pour l'année 1735 :

Il a été fait 18 muids 1/4 de cidre à 13 fr., façon rabattue	1251.12
Œufs au nombre de 9,000 3/4, à différents prix. . .	164 7
Beurre, 17 livres, à différents prix.	11 16
Pigeons, 332 paires, à 8 sols.	132 16
Poules et poulets, à différents prix.	7 16
Canards, 7 à 12 sols.	5 4
Veaux, 3, à différents prix.	19 15
Moutons et agneaux, à différents prix.	136 5
Cochons de lait, 39 ; 4 moyens et deux grands, tous évalués, l'un portant l'autre, à	180
<i>A reporter</i>	7801.71

	<i>Report</i>	7801. 71
Poisson de la rivière, apprécié à		22 10
Gibier, 292, tant lapins que lapereaux, le plomb et la poudre rabaltus		127 15
Miel, 30 livres, tant blanc que le commun		7 20
	Total	9371. 16

Si on ajoute ce modeste total au total qui précède, on arrivera à une moyenne de dépense par tête encore singulièrement modeste (environ 90 livres).

On remarquera que parmi les denrées assez complètes composant la nourriture au couvent, il n'est pas question de pain, cette base de l'alimentation du Français; c'est qu'à cette époque, nul ne l'ignore, on n'achetait pas son pain: on le faisait soi-même; on n'achetait même pas la farine. On récoltait son blé; on convertissait le blé en farine et la farine en pain.

Les comptes de Gomerfontaine nous accusent que, pour l'année 1735, il a été consommé en blé dans la maison, tant pour la communauté que pour les domestiques, 1,224 boisseaux 1/2. Il faut regretter amèrement que les religieuses n'aient pas pris soin d'évaluer cet important produit comme elles en ont évalué d'autres.

Nous relevons encore une consommation de douze boisseaux de pois blancs pour la cuisine et de neuf boisseaux de fèves blanches aussi pour la cuisine.

Il n'est pas question d'autres légumes; il est cependant certain que le jardinier devait en produire.

Enfin, on est très surpris que le lait ne figure nulle part, ni en recettes, ni en dépenses, ni parmi les produits de nature.

Passons maintenant en revue les autres dépenses du couvent; nous ne résistons pas au plaisir de les reproduire, tout en éprouvant le besoin de nous en excuser; c'est qu'en effet les détails qui vont suivre pourront paraître vulgaires, ou futiles, ou oiseux; peut-être paraîtront-ils à quelques-uns intéressants, voire même quelque peu amusants, et parfois pourront-ils aspirer à l'honneur d'être instructifs. C'est ainsi que nous ne pouvons pas rester indifférent à l'idée qui a présidé, en l'année 1735, au changement des burettes de la chapelle. Les sœurs nous informent du motif qui a dicté ce changement: ce fut pour

« avoir des burettes à la mode. » Il serait vraiment dommage de ne pas souligner un petit fait aussi piquant dans son peu d'importance, bien que nos sentiments d'archéologue nous portent à trembler à la pensée d'un objet moderne substitué à un objet ancien.

Il ne m'est pas non plus indifférent de savoir que les dames de Gomerfontaine avaient un abonnement avec le maréchal pour l'entretien de leurs chevaux, un abonnement avec le bourrelier pour l'entretien des harnais et un abonnement avec le charron pour l'entretien de voitures. Nous connaissons maintes exploitations agricoles modernes où pareil usage est en pratique. Il est bon de rappeler, en passant, que cet usage — sur lequel il peut y avoir, d'ailleurs, beaucoup à dire — était déjà connu et pratiqué vers le milieu du xviii^e siècle.

Épiceries

Payé pour sucre, huile, poivre, chandelles et autres épiceries, la somme de 4531.09

Vestiaire

Payé pour toiles, apprêts d'étoffe, teinture, filage de laines, voiles et autres, la somme de. 5041.11

Cordonnerie

Payé pour cuirs, talons de bois, pointes, fûts de galoches, la somme de. 701.06

Métier au bas

Payé pour coton, fil de Cologne, fleuret, aiguilles et autres choses servant au métier, la somme de. . . 1011.07

Sacristie

Payé pour avoir changé un bassin et deux burettes d'argent pour une cuvette et deux burettes plus fortes et à la mode, pour quatre roulettes et quatre platines de cuivre pour les volets de la grille du chœur, pour toiles et cire, la somme de. 1571.09

Nous avons eu occasion de dire que de temps à autre certaines aubaines échéaient à l'abbaye qui étaient enregistrées

par la célerière sous la rubrique « gratifications. » Il arriva en 1730 que l'abbaye reçut un don qui n'était pas sans valeur, c'était la remise en état, avec de grandes améliorations, de l'orgue de la chapelle. Comme c'était un don gratuit, il n'y avait pas place pour ce fait dans les comptes de recettes et dépenses, mais M^{me} de la Viesville, abbesse, jugea que cette générosité, due à l'occasion de la profession de M^{lle} Malo, ne devait pas être passée sous silence, et elle en rendit compte dans les termes suivants :

« ... Monsieur Malo n'a omis de son côté, pour nous donner des marques de son bon cœur et de son amitié pour sa chère fille et pour notre maison, lui ayant donné une dotte honorable aussi bien que des accommodements, une pension viagère de cent livres, beaucoup de présent et fait raccommoder l'orgue à ses dépens, ayant fait venir le sieur Thierry, habile facteur, à qui il a payé neuf cents livres pour cette réparation et pour l'augmentation d'un second clavier, ne s'étant pas contenté de nous donner en sa chère fille une habile organiste. »

Dieu sait si la substitution des machines au travail à la main a fait couler des flots d'encre, tant de la part de MM. les économistes que de la part de MM. les publicistes qui ne sont pas tous économistes ; eh bien ! le fait eut lieu à l'abbaye de Gomerfontaine en 1732 : laissons l'abbesse nous le raconter elle-même.

« Sur la fin de l'année dernière, nous fîmes marché d'un métier à faire des bas, ne croyant pas que nous serions obligés de faire l'entreprise de notre bâtiment, désirant depuis longtemps que cet ouvrage se fit dans notre maison pour donner plus aisément les besoins de nos religieuses. L'apprentissage et l'achat du métier nous ont coûté quatre cents livres, et la sœur Apolline Quentier qui l'a appris n'a été, par son attachement pour le bien de la maison et sa capacité, que quatre mois à l'apprendre, et nous a fait, dès cette première année de profit, par la vente de plusieurs paires de bas. »

Et, en effet, aux comptes de la célerière en cette année 1732, nous voyons cette dépense exceptionnelle :

« Pour l'achat d'un métier à faire des bas et l'apprentissage de la sœur, la somme de quatre cents livres. » Nous avons eu la curiosité de rechercher si l'introduction de ce métier mécanique avait donné un grand essor à la fabrication des bas. Il y eut aug-

mentation, en effet, mais elle ne fut pas énorme. Dans les cinq années précédant l'année 1732, la moyenne de la fabrication était de seize paires; dans les cinq années qui suivent, cette moyenne devient vingt-deux paires.

Seulement, on peut admettre que dans les cinq premières années, plusieurs religieuses étaient occupées à ce travail, tandis qu'après 1732, il n'y avait peut-être plus que la bonne sœur Apolline Quentier qui s'y adonnait.

Il est cependant un point surprenant.

Dans la première période, d'après les livres, les bas sont cotés quinze sols la paire, et dans la seconde période ils sont cotés vingt sols. Suivant tous les principes, le travail mécanique aurait dû faire baisser le prix de revient du produit. Hâtons-nous d'ajouter que ce n'est pas ce très médiocre exemple qui ébranlera notre foi dans les doctrines de l'économie politique.

Nous avons dit tous les mérites de la comptabilité des dames de Gomerfontaine; la forme matérielle d'abord en est superbe; la calligraphie est admirable; le plan et la méthode sont aussi parfaits en ce sens que tout est clair et bien ordonné, avec des divisions et des sous-divisions rationnelles et judicieuses; enfin l'unité du plan adopté et régulièrement suivi d'année en année, sans modification, rend les recherches extrêmement faciles à quiconque veut dépouiller et analyser ces volumineux registres. Cela dit, nous avons cependant un procès assez grave à faire à ces six beaux livres de comptes : c'est qu'il y a des erreurs, et des erreurs qui ne paraîtraient pas minces au moindre comptable professionnel.

En 1727, les rentes s'élevaient à	11,799 15 5
Les mises (ou dépenses) furent de	13,208 18 5
Il y a donc excédent de dépenses de	1,409 3
Or, d'après le dernier arrêté, l'excédent des recettes était de 1,174 15 6 seulement	1,174 15 6
Ce qui n'empêche pas la celerièrre-comptable de conclure qu'elle reste comptable de	234 5 6

C'est tout l'opposé; la celerièrre n'est pas le moins du monde redevable de 234 livres, elle est au contraire en avance de cette somme.

Ce qui aggrave la situation, c'est que ce résultat erroné sert

de base à l'arrêté des comptes de l'année suivante ; en 1728, il y a un excédent de recettes de	523 12 6
La pauvre célerière poursuit : l'excédent antérieur étant de 234 5 6.	234 5 6
la célerière est comptable de	757 17 6
C'est tout simplement une erreur de	<u>464</u>

Et dans la longue suite des années où le reliquat actif ou passif de l'année précédente est toujours rappelé, cette erreur n'a jamais été relevée, de sorte que nous sommes obligé de conclure qu'à partir de 1727, il n'y a pas un seul arrêté de compte qui soit juste.

On se demande comment pareille erreur a pu être commise et surtout répétée : c'est très facilement explicable. Les comptes qui nous sont présentés portent sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année, mais ils n'étaient pas dressés et arrêtés au 31 décembre ; ils ne sont jamais présentés à la communauté qu'au mois d'avril, mai ou juin de l'année suivante. Dans l'intervalle qui sépare la clôture de l'exercice 1727 à la reddition des comptes qui eut lieu cette année-là le 2 mai 1728, la célerière avait déjà fait des recettes afférentes à l'année 1728 ; c'est avec ces recettes qu'elle put payer, sans s'en apercevoir, l'excédent des dépenses de 1727.

Toute soignée qu'elle fût, la comptabilité de Gomerfontaine était un peu rudimentaire ; elle ne comportait pas ce que les techniciens appellent « les balances, » ce qui est le seul moyen de vérification et de contrôle rigoureux. Et ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que les comptes de l'abbaye étaient vérifiés et contrôlés, mais il y a lieu de penser que ce travail était fait de manière fort peu sérieuse. Il y avait un contrôleur, ou, si l'on préfère ce vocable, un inspecteur des comptes de l'abbaye.

La mention dont nous reproduisons le texte qui se trouve à la suite de chaque compte annuel nous indique d'une manière complète et les noms et les qualités du contrôleur chargé de la mission de vérificateur des comptes.

« Nous, soussigné, abbé de Barbery, vicaire général de l'ordre de Citeaux, supérieur ordinaire des maisons de l'estroite observance dudit ordre, province de Normandie, Maine, Perche et An-

jou, et commissaire en cette partie de monsieur le révérendissime abbé général dudit ordre de Cîteaux, avons examiné, vérifié et approuvé le présent compte tant en recettes qu'en dépenses contenu pour l'année mil sept cent vingt-sept depuis la page vingt-sept jusqu'à et y compris cette présente et avons signé ce treize septembre mil sept cent trente six.

F. Nicolas LAMBELIN,

Abbé de Barbery, commissaire en cette partie.

La seule date de ce visa de contrôle nous montre que si chaque compte annuel était vérifié, il l'était un peu tard, puisque les comptes de 1727 sont visés en 1736 ; mais ce qu'il faut observer en outre, c'est que tous les comptes depuis 1723 jusques et y compris 1735 furent contrôlés et visés par M. l'abbé de Barbery en l'espace de vingt-quatre heures, car tous les visas portent la date des 13 et 14 septembre 1736 !

Voici le texte du dernier visa qui contient quelques détails complémentaires :

« Nous, soussigné, abbé de Barbery, vicaire général de l'ordre de Cîteaux, supérieur ordinaire de l'estroite observance dudit ordre ès provinces de Normandie, Maine, Perche et Anjou, et commissaire en cette partie, député comme dit est dans les ar-rêlés de comptes des précédentes années de Monsieur le révérendissime abbé général de tout l'ordre par une lettre en datte du 26 août 1736 présente année et signée F. Andoche Pernot, abbé général de Cisteaux, à la réquisition de Madame de la Vieville, révérende abbesse de cette maison, avons examiné les comptes des années 1723 et suivantes jusques et y compris l'année présente 1735 et avons trouvé dans l'examen que nous avons été chargé de faire de l'état temporel qu'il a été administré avec une sagesse, une fidélité et une économie dignes de toutes louanges. Pourquoi après avoir vérifié lesdits comptes nous les avons approuvés et approuvons et avons signé ce quatorze septembre mil sept cent trente-six.

F. Nicolas LAMBELIN,

Abbé de Barbery, commissaire en cette partie.

Restons sur cette haute et louangeuse approbation ; tâchons même d'oublier la petite erreur que le seul hasard nous a fait

rencontrer dans cette longue série de comptes de Gomerfontaine que nous avons eu tant de plaisir à parcourir et à étudier quelque peu. Après tout, cette misère ne détruit pas la belle ordonnance qui se dégage de l'ensemble des comptes rendus que nous avons eus sous les yeux. Elle ne saurait détruire non plus la douce impression de calme, d'ordre et de régularité qu'on sent régner dans cette vénérable maison.

IV. — LA VIE A GOMERFONTAINE

Ce n'était assurément pas dans le luxe et l'oisiveté que s'écoulait l'existence des filles de l'ordre de Cîteaux demeurant à Gomerfontaine, en la sage obédience de M^{me} de La Viesville. Le chapitre qui précède nous a suffisamment fait connaître le chétif état de leurs finances pour qu'on devine combien était maigre le crédit accordé en ces lieux pour les dépenses somptuaires. Les comptes de l'abbesse sont là pour nous apprendre que ces dépenses étaient à peu près nulles. Non plus que de luxe, il ne pouvait y être question d'oisiveté. Levées avant l'aube, les vingt-cinq religieuses issues de la noblesse ou de la bourgeoisie de Picardie, et qui vivaient à Gomerfontaine, partageaient leur temps entre la prière et le travail intellectuel et manuel. L'instruction des grandes et petites pensionnaires qui leur étaient confiées absorbait une partie de leur journée. Le reste du temps, lorsqu'il n'était pas consacré aux offices, était voué à des travaux d'ordre plus inférieur. M^{me} de La Viesville ne se fait pas faute de nous dire qu'en cas de nécessité ses religieuses ne craignaient pas de travailler au jardin, voire même à la moisson et, sans doute, lorsque les bras manquaient, on voyait dans les plaines dorées du Vexin, sous le soleil de la canicule, les Gouffier, les Ségur, les Sarcus et les d'Espiès bosseler le foin ou rentrer la paille, vêtues, malgré la chaleur, de la rude étoffe de serge des Cisterciennes.

Cette étoffe, les religieuses la fabriquaient elles-mêmes et ce n'était pas là une de leurs moindres occupations. Jaloux de leurs privilèges, les gardes du corps des drapiers et des sergiers de Beauvais avaient fait saisir un jour, le 11 mai 1737, une pièce de serge fabriquée à Gomerfontaine, sous prétexte qu'« elle ne portait point sur elle le lieu de sa provenance. »

Il fallut que l'abbesse, déjà munie d'une autorisation de faire exécuter dans sa maison les robes de ses religieuses, obtint de M. le contrôleur général une nouvelle permission portant que « lesdites serges seraient marquées sur le métier, à la tête et à la queue, de ces mots : Abbaye de Gomerfontaine. » Dès lors, les religieuses travaillèrent activement sans crainte d'empiéter sur les droits de la corporation des sergiers, laquelle était aussi ombrageuse que le furent toutes les corporations de l'ancien régime.

Cette vie, toute de travail, n'allait point sans de graves soucis. Quelque épris qu'on puisse être des siècles disparus, on ne peut nier que la misère, la disette, une hygiène mal comprise, d'insuffisants soins médicaux en aient singulièrement assombri le cours. Comme on le verra plus loin, lorsque nous transcrivons les rapports de M^{me} de La Viesville, un perpétuel souci des variations atmosphériques susceptibles de nuire aux récoltes attristait les religieuses de Gomerfontaine. D'autre part, de fréquentes maladies y sévissaient... sans abréger pour cela la vie des religieuses, qui atteignaient pour la plupart un âge avancé. C'étaient de perpétuels maux de gorge, des rhumes, des fluxions, des rhumatismes, sombre théorie de fléaux auxquels on peut ajouter une singulière maladie aujourd'hui disparue et qu'on nommait *la folette*.

Parfois, des incidents plus graves que ces misères venaient rompre, à Gomerfontaine, l'uniformité de la vie conventuelle. Au cours de l'année 1708, pour n'en citer qu'un, une grande agitation régnait dans l'abbaye. M. de Narbonne de La Pivardière, brigadier des douanes, qui, en présence « d'un bon frère hermite, » avait déclaré laisser ses biens au couvent, dans lequel sa fille était converse, mourait assassiné. Nul n'ignora que le crime devait être imputé à de faux sauniers qui, faute de preuves, demeuraient sans être inquiétés dans le pays. Le « pot dans lequel il avait caché sa fortune » était retrouvé plein de terre ; il laissait en outre quelques méchants prés que l'abbaye de Gomerfontaine ne pouvait vendre à cause de sa qualité de main-morte et de là s'ensuivait une suite ininterrompue de procès. Parfois, les événements susceptibles de distraire les religieuses de Gomerfontaine étaient d'ordre moins tragique. C'étaient les visites de quelque grand seigneur qui leur voulait du bien :

tantôt le maréchal de Noailles, tantôt le marquis de La Viesville, tantôt encore le cardinal de Noailles ¹. En 1726, cet illustre prélat vint passer quelques jours à Gomerfontaine. Ce fut là quelque chose de mémorable, un de ces événements d'importance qui rompent brusquement l'uniformité de la vie conventuelle et dont pendant longtemps les religieuses s'entretiennent comme d'un des plus beaux jours de leur existence. Aussi bien, M^{me} de La Viesville nous a-t-elle laissé le récit le plus minutieux de la visite de l'archevêque de Paris. « La visite que cette Éminence nous a fait la grâce de nous rendre, écrit-elle, est un des plus beaux événements qui puissent jamais arriver à notre communauté et celui qui pouvait nous donner une plus parfaite consolation. Elle a été, comme vous le savez, infinie et toute des plus sensibles. Vous l'avez fait éclater autant que moi par votre joie, par votre respect et par tous les témoignages que vous avez pu donner à ce très illustre cardinal de votre attachement et de votre reconnaissance pour cette preuve si singulière de son amitié et de sa bienveillance qui l'a fait sortir de son diocèse pour nous visiter, contre les règles sévères qu'il a toujours gardées de n'en pas sortir. Vous avez été si touchées, mes chères sœurs, des grands exemples de vertu que vous avez vus éclater dans ce saint prélat, que je suis persuadée qu'il vous en demeurera toute votre vie une impression salutaire à votre sanctification, surtout de la piété et du recueillement avec lesquels il se présente devant Dieu dans son saint temple, de cet esprit de foi avec lequel vous lui avez vu offrir le saint sacrifice de la messe qui vous l'a fait vivement remarquer à l'autel comme un chérubin embrasé d'amour. Vous avez admiré sa douceur, sa charité, son affabilité qui le rendait attentif à vous écouter, à vous parler dans toutes les diverses choses que vous lui proposiez pour votre consolation. Il s'y est prêté avec une charité qui a bien peu d'exemples dans un aussi grand prince de l'Église, car il n'a pas dédaigné de visiter toute notre maison et tous les offices, mais il a encore entré dans le détail de tous les ouvrages et manufactures d'étoffes et autres métiers qui s'y exercent pour notre entretien. Il s'est fait rendre compte de tout avec une bonté de

¹ Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, 1651-1729. On lira plus loin le panégyrique de ce prélat prononcé par M^{me} de La Viesville.

père, étant sensible à tout ce qu'il croyait remarquer de bien parmi vous. Il nous témoignait sa satisfaction par sa complaisance. Cette visite si honorable s'est terminée par le bonheur qu'eut toute notre communauté de communier de la main de ce saint prélat qui, pour nous épargner la douleur que devait nous causer son départ, partit de chez nous le 24 du mois d'août, après diner, sans nous permettre de lui faire nos très humbles remerciements de la grâce qu'il nous venait de faire. Il nous laissa infiniment touchées et pénétrées d'admiration et de reconnaissance. Dans tous les endroits où ce saint prélat a passé en venant chez nous, partout on s'est efforcé de lui donner des témoignages du profond respect, de l'attachement et de la vénération qu'on a pour sa sainteté. Surtout, on s'est signalé à Chaumont, où M. le procureur du Roi et toute la ville le reçurent au son de la cloche, des tambours, des illuminations et des feux de joie. Il y fut harangué par M. le curé de Saint-Jean, de Chaumont, en la manière ci-dessous. » Suivent les discours de bienvenue prononcés par le curé de Chaumont et l'abbesse de Gomerfontaine qui, dans le style hyperbolique du temps, rivalisèrent en compliments adressés à l'Éminence.

Ces compliments, M^{me} de La Viesville ne les prodiguait point à tous les grands seigneurs. Nombreux sont ceux de ses entours qui, cherchant à empiéter sur les droits de l'abbaye, s'attirèrent d'elle des réponses mesurées mais fermes et qui engagèrent avec elle quelques-uns de ces interminables procès, lesquels faisaient, en quelque sorte, partie de la vie quotidienne de jadis. Avec un inlassable zèle, M^{me} de La Viesville mettait tout en œuvre pour faire triompher les droits et les intérêts de son abbaye. De cette manière d'agir, nous trouvons la preuve dans une curieuse requête adressée par elle au révérendissime abbé général de Cîteaux en 1731. Il paraît, par cette pièce, que les religieuses faisaient encore célébrer, au xviii^e siècle, des messes de *requiem* et des obits en retour de fondations faites en 1255, 1274, 1286, 1325, 1350, 1371, etc. Or, les rentes qui leur avaient été octroyées en ces époques reculées avaient perdu leur valeur ou, pour mieux parler, la valeur du numéraire avait, depuis lors, singulièrement diminué, et les charges imposées à Gomerfontaine par ses bienfaiteurs dépassaient alors de beaucoup leurs donations. M^{me} de La Viesville demanda donc à être allégée d'une partie de

ces archaïques obligations. En 1742, une autre « grande affaire » agita singulièrement la communauté de Gomerfontaine. « Jaloux de ses privilèges, » les évêques « ont surpris la religion du Roi en obtenant de lui une déclaration portant qu'à l'avenir on ne recevra plus de novices à profession dans les monastères exempts ou non, qu'elles n'aient été examinées par l'évêque diocésain ¹. » Touchant cette grave attaque aux privilèges de l'ordre de Cîteaux, Dom Andoche Pernot, abbé général de Cîteaux, écrit à l'abbesse : « Si un grand vicaire vous remet cette déclaration en vous parlant, il faudra la recevoir et dire seulement, sans entrer dans aucune discussion, que vous savez les obligations que vous avez contractées en entrant dans la religion et que vous êtes disposée à les remplir. Si on vous presse de répondre autre chose, vous rompez la conversation et vous ne parlerez plus que de la pluie et du beau temps. »

« N'ayant rien à attendre de la cour de Rome, ancien et perpétuel asile de l'ordre, » l'abbesse ne négligea rien pour échapper à l'autorité de l'ordinaire et elle sut intéresser à une cause, dont il semble bien qu'elle soit sortie victorieuse, jusqu'au maréchal de Noailles et au cardinal de Fleury.

Mais ces perpétuels soucis des abbesses concernant les intérêts de Gomerfontaine ne sont rien en comparaison de certains procès de chasse qui troublèrent, pendant de longues années, l'existence de M^{me} de La Viesville.

Et ces procès nous donnent une idée si précise des conflits d'autorité élevés jadis entre réguliers et séculiers, qu'ils méritent que nous leur accordions ici une mention toute spéciale.

V. — M^{me} DE LA VIESVILLE ET M. LE COMTE DE CHAROLAIS

Nul n'ignore que le comte de Charolais, de la maison de Bourbon, chevalier des ordres du Roi et gouverneur de Touraine, fut un prince sans foi ni loi, dont la réputation fort décriée affligea longtemps le duc de Bourbon, ministre du roi Louis XV, son frère aîné, et le comte de Clermont, abbé de Saint Germain des Prés et généralissime des armées du Roi, son cadet.

Il semble que, dans les races les plus illustres, il se présente

¹ Déclaration du Roi concernant les maisons religieuses, en date du 10 février 1742.

parfois, comme pour déconcerter ceux qui attachent quelque importance aux lois de l'hérédité, des personnages indignes de leur nom, dont la manière de vivre est en opposition frappante avec les traditions de leurs aïeux. Tel fut le cas du comte de Charolais ¹, arrière-petit-fils du grand Condé et petit-fils, par sa mère, M^{lle} de Nantes, du roi Louis XIV. Bien qu'il ait paru, dans les premières années de sa vie, posséder en lui le germe de beaucoup de talents, il gâta ses belles qualités d'esprit naissantes par les manifestations d'un caractère sournois et cruel.

On sait, par tradition, que dans sa jeunesse il se faisait un plaisir de tuer un homme avec autant de sang-froid qu'un enfant écrase une mouche. C'était là quelque chose d'épouvantable, et l'on ne saurait assez déplorer le malheureux instinct qui, plus tard, le poussa plusieurs fois à prendre comme cible de son pistolet les ouvriers occupés à réparer quelque dégât de toiture sur le faite de son hôtel.

Il est incontestable que, de nos jours, le comte de Charolais aurait terminé sa carrière dans une maison de santé. Lui-même attribuait à une fatalité fâcheuse les crimes qu'il commettait et pour lesquels Louis XV lui accordait toujours son pardon. Un jour vint cependant où le Roi se fâcha et lui adressa cette phrase fameuse : « Pour la dernière fois, mon cousin, je vous accorde grâce, mais en vous déclarant que celle de l'homme qui vous tuera est dorénavant toute prête. » Or, c'est avec ce redoutable prince que dut se mesurer, en matière de procès, la paisible abbesse, M^{me} de La Viesville.

Comme on l'a vu, les biens-fonds de l'abbaye de Gomerfontaine fournissaient la plus grande partie de ses revenus. On imagine donc aisément que le bon état de ses terres fut pour M^{me} de La Viesville une question — nous parlons ici sans exagération — de vie ou de mort, et qu'elle attachait une importance extrême aux phénomènes climatériques susceptibles de nuire à l'état de ses biens et aux accidents divers propres à gâter ses récoltes. Or, parmi les fléaux, terreur du cultivateur, en fut-il un plus grand, sous l'ancien régime, que celui dont nous devons nous occuper ici : la chasse ?

¹ Charles de Bourbon, comte de Charolais, fils de Louis III de Bourbon, prince de Condé, et de Louise-Françoise de Bourbon, dite M^{lle} de Nantes. Mort sans alliance en 1760.

Du vivant du roi Louis XIV, l'abbaye de Gomerfontaine n'avait pas eu à se plaindre en la matière du voisinage des Condé, seigneurs de Trie-la-Ville. Le prince de Condé, respectueux des choses de la religion, plus respectueux encore, peut-être, des droits d'une protégée de M^{me} de Maintenon, ne commettait point d'incursion sur ses terres. Le gibier du domaine de Trie, maintenu sans doute par de solides barrières, imitait ce louable respect...., mais avec M. de Charolais, héritier de son père en 1710, ce fut tout autre chose ! et la situation changea, pour M^{me} de La Viesville, d'une manière regrettable.

Pendant un certain nombre d'années, tout alla bien, le comte venait rarement sur ses terres, mais en 1734, il eut la fâcheuse idée de faire repeupler ses chasses de Trie. Le lapin s'y reproduisit d'une manière remarquable, le lièvre y vint à merveille, et M. de Charolais, chasseur comme les Bourbons en général et les Condé en particulier, visita chaque année son domaine avec son équipage de chasse. Ce que l'on sait de son caractère fera aisément concevoir qu'il n'en usa pas vis-à-vis de l'abbesse avec des scrupules excessifs. Dès lors, commença pour M^{me} de La Viesville une série d'infortunes dont le souvenir, assurément, devait la hanter sans cesse jusque dans son sommeil le plus profond.

Au reste, nous n'avons qu'à lui laisser ici la parole et à reproduire une partie du rapport qu'elle adressa à ses administrées le 31 décembre de l'an 1734.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, de la sainte Vierge et à la gloire de saint Bernard ¹.

« Dieu nous a donné les biens de la terre avec abondance, la récolte des blés et autres grains a été pleine, ainsi que celle des fruits qui nous a produit cent muids de cidre; les jeunes plants commençant à rapporter, nous avons eu pareillement beaucoup de fruits à couteau; on ne s'attendait point à cette fertilité, toute l'année ayant été gouvernée par des pluies et des vents furieux qui ont causé en bien des endroits des débordements terribles, des renversements d'édifices, et rompu des digues qui ont inondé des pays entiers. Les murailles de nos

¹ On n'ignore pas que saint Bernard fut le fondateur de l'abbaye de Clairvaux, une des quatre filles de Cîteaux.

enclos sont, la plupart, tombées, et les couvertures de nos bâtiments emportées, ce qui nous jettera dans de grandes réparations.

« Outre ce fléau que je dois, mes chères Sœurs, vous faire remarquer dès les commencements, nous en éprouvons un autre qui pourra avoir des suites bien tristes pour notre terre, et dont nous avons déjà senti le premier effet ; pour la quantité de gibier dont Son Altesse Sérénissime Monseigneur le comte de Charolais a peuplé sa terre de Trye et les autres de ses dépendances qui environnent tous les biens de cette abbaye.

« Le nombre en est déjà si grand qu'on voit les lièvres, les lapins et les bêtes fauves, dans les champs, comme des troupeaux de moutons. Le tort qu'ils nous ont fait monte, dès cette première année, d'estimation faite en conscience, à 800 livres. Ce petit prélude nous fait craindre que cette terre dont nous vivons, et qu'on peut dire être dans un état parfait (et cela à la louange de Louis Le Comte, notre économiste et notre ancien domestique qui, depuis vingt-neuf ans, la cultive avec un soin qui mérite, pour sa vie, notre souvenir et notre reconnaissance), ne retombe dans l'état inculte où je l'ai trouvée à mon arrivée dans cette abbaye. Le respect qu'on leur porte et leur pouvoir rend timide à soutenir ses droits.

« Mettons notre confiance en Dieu. Il tient le cœur des rois entre ses mains, et les tourne comme il lui plaît. C'est à lui à qui il faut recourir par nos prières. C'est le seul appui sur qui nous devons fonder notre espérance. »

L'année 1735 n'est pas plus favorable à l'abbaye de Gomerfontaine. Cette année fut particulièrement stérile dans le nord de la France. Des pluies continuelles, de violents orages et des grêles dévastatrices empêchèrent les semences de lever. Un nouveau fléau désola les campagnes : les chenilles, et, « comme on appréhendait, écrit M^{me} de La Viesville, que ces insectes ne causassent quelque maladie contagieuse, on défendit, à Paris et dans la plupart des grandes villes, d'y vendre des pois, des fèves, des artichauts et des salades » On conçoit que, dans de semblables conditions, l'abbaye de Gomerfontaine n'ait point prospéré cette année. Le vin fut mauvais ; il y eut disette de blé. Les phénomènes climatériques ne furent pas étrangers à ce désastre ; mais, selon M^{me} de La Viesville, il faut les ranger au nombre

des causes secondaires. Quelle fut donc, au dire de l'abbesse, le principal agent de ces malheurs ?

Ce fut M. le comte de Charolais ! M. le comte de Charolais, qu'elle accuse même d'avoir fait périr ses moutons :

« C'est à cause du manque de fourrages que nos troupeaux ont diminué, soit pour la viande, soit pour la laine, et nous pouvons mettre, en ces cantons, une bonne partie de nos malheurs sur le grand nombre de gibier qui désole nos terres et qui mange les blés et autres grains aussitôt qu'ils sont levés. Nos bois en sont pareillement endommagés. A peine reste-t-il assez d'herbes sur la terre pour nourrir le bétail. Dieu tient son bras appesanti sur notre pays. Prions-le d'avoir pitié de nous, et de nous protéger par sa puissance et sa miséricorde. »

M^{me} de La Viesville pria Dieu ; mais elle pria aussi le comte de Charolais de mettre un frein aux désastres qu'il lui causait et elle lui fit adresser les plus respectueuses remontrances à cet égard. Le prince n'eut aucun souci de ses plaintes, et ne changea rien dans l'ordonnance de ses chasses. C'est ce que nous apprend l'abbesse aux derniers jours de l'année 1736, dans les termes les plus mesurés :

« La paix générale, conclue pendant cette année, semble avoir attiré toutes les autres prospérités. Les récoltes en grains et en cidre ont été très bonnes, en particulier pour notre maison. Il n'y a que la quantité de gibier qui continue à manger nos grains qui en ait diminué la quantité. Nous ne voyons aucune espérance de trouver du soulagement à notre malheur. Quelques remontrances que nous ayons faites, nos bois souffrent également comme nos terres. Nos fermiers se plaignent avec justice. »

La digne abbesse de Gomerfontaine use de la plus grande modération dans l'exposé de ses griefs contre le comte de Charolais. Il ne convient point à son caractère d'envenimer l'esprit de ses administrés. Elle parle avec la résignation d'une chrétienne. Elle parle aussi avec la déférence que l'on doit aux princes du sang. C'est agir avec prudence ... Mais, plus la situation s'aggrave, plus il est aisé de deviner que les formes courtoises qui lui sont habituelles dissimulent mal une indignation croissante contre le prince qui brave ses droits. Disons-le : M^{me} de La Viesville est outrée des procédés du comte de Charolais. La

pieuse femme qui, toujours, agit conformément à l'esprit de justice, se consume dans d'inutiles regrets, en songeant que l'abbaye qu'elle a remise en état au prix de tant de labeurs est chaque jour ruinée davantage par les caprices d'un grand seigneur insoucieux.

Aussi bien, est-elle fort heureuse, au cours de cette année 1736, d'user — oh ! bien légèrement — de représailles vis-à-vis du prince. Celui-ci, qui ne prend pas même le soin de se renseigner sur ses droits, a fait planter des arbres dans un bois qui appartient à l'abbaye. M^{me} de La Viesville lui fera-t-elle connaître qu'il a empiété sur ses terres ? Elle s'en gardera bien. Elle préfère se taire et vivre dans l'agréable pensée qu'un jour viendra où la prochaine abbesse pourra faire couper ces arbres, à la grande surprise du comte ou de ses héritiers. « Il est à propos de vous avertir, mes Sœurs, afin que celles qui vous succéderont y fassent attention, que S. A. S. Mgr le comte de Charolais a fait planter sur nos terres sises à Enencourt¹, dans un bois appelé le bois des Dames, quatre rangées d'arbres, soit 814 pieds d'ormes, pommiers et poiriers. Comme le fond appartient à notre abbaye, lesdits arbres sont, sans contestations, un bien qui sera toujours à son profit. On n'a pas cru devoir s'opposer au plantage de ces arbres, la terre étant mauvaise de son fond et peu propre à être cultivée en grains. C'est à celles qui viendront après nous à se mettre en possession des arbres lorsqu'ils seront à couper ou à émonder. Je laisse cette note à la maison pour qu'on s'en souvienne. »

La vengeance est, dit-on, un plat qui se savoure à froid. Ici, il s'agit même d'une vengeance à si longue échéance qu'on la pourrait qualifier de posthume ; mais cette vengeance est en même temps un acte louable puisqu'elle sert au mieux les intérêts de l'abbaye. C'est assurément ce dernier motif qui décida M^{me} de La Viesville à s'y complaire.

Elle ne saurait, au reste, trop prendre en considération ces intérêts. Les années se suivent et chacune d'elles lui fournit une occasion nouvelle d'exhaler ses justes plaintes au sujet du dommage que subit Gomerfontaine, dont les revenus diminuent sen-

¹ Enencourt-Léage, Oise, arrondissement de Beauvais, canton de Chaumont.

siblement : « La situation de notre abbaye proche les plaisirs de Son Altesse Sérénissime, écrit-elle le 31 décembre 1737, nous fournit chaque jour de nouveaux sujets de plaintes par le dégât que fait le gibier sur nos terres et dans nos bois, nous avons perdu, dans cette présente année, les labours et la semence en blé de 21 arpents, et ensuite le labour et la semence en orge et avoine, de la même quantité de terre, ayant voulu faire la preuve si le lapin mangerait également les mars, comme le blé. Toutes mes représentations faites au prince n'ont pu obtenir aucun dédommagement, et n'adoucièrent point nos pertes. Les officiers qui l'environnent lui cachent la vérité. C'est à Dieu à qui il faut s'adresser. Il tient le cœur des rois entre ses mains. Après nous avoir châtiés, il aura compassion de cette maison si nous avons recours à lui avec foi et confiance. »

L'année 1738 va compromettre de plus en plus la situation de l'abbaye. C'est alors, dans toute l'acception du terme, la mise en action d'une des morales de La Fontaine sur la raison du plus fort. « Le gibier de Son Altesse Sérénissime continue de faire beaucoup de dégâts; les pertes augmentent chaque année, les moissons diminuent presque de moitié, les bois sont ruinés. »

Dans cette malheureuse occurrence, l'abbesse écrit au comte de Charolais pour exhaler ses nouvelles plaintes, mais il n'y fait aucune réponse. « Tout est inutile, dit-elle alors, je n'ai rien épargné, par mes représentations, pour toucher le prince, mais tout a été en vain. La mauvaise volonté des officiers du comte de Charolais — remarquons ici la respectueuse prudence avec laquelle M^{me} de La Viesville s'abstient d'incriminer le prince lui-même — a poussé Son Altesse Sérénissime à faire des entreprises contre nos droits. Celui de notre chasse sur le fief de Flocourt et le droit de garenne que nous y avons, a excité leur envie. Ils ont fait arrêter notre garde et l'ont conduit dans les cachots de Trie. Le prince me l'a fait rendre en me faisant l'honneur de me dire que je pouvais continuer à faire chasser, pourvu que nous ne nous étendions pas sur ses plaisirs... Plusieurs mémoires lui ont été envoyés pour le détromper que la maison relevait de la seigneurie de Trie et qu'elle eût été fondée par ses ancêtres. On nous a laissés depuis ce temps sur ces articles.

« Il reste le plantage des arbres sur notre terre du bois des Dames et l'extrême misère où nous réduit la perte de nos grains

qui renferme également toutes nos fermes et tout ce malheureux pays qui est réduit à la dernière misère. Dieu qui est toujours bon, après nous avoir éprouvés, nous fera, s'il lui plait, trouver des ressources dans sa miséricorde. »

« On nous a laissés depuis ce temps sur ces articles, » écrivait l'abbesse de Gomerfontaine le 31 décembre 1738. Ce répit ne fut pas de longue durée. S'il est une année au cours de laquelle le comte de Charolais aurait dû avoir pitié de ses voisins, ce fut bien celle de 1739, où les misères de toutes sortes accablèrent la région ; mais on va voir que son cœur endurci n'en fut nullement touché.

« Nous n'avons rien que d'affligeant à nous rappeler, mes chères Sœurs, écrivit M^{me} de La Viesville dans son rapport de 1739, des différents événements qui nous sont arrivés jusqu'ici. L'année a commencé par des pluies et par un temps doux, qui nous ont donné des orages dès le mois de janvier qui ont été suivis de gelées presque tout le printemps. Les arbres ayant poussé leurs boutons et leurs fleurs, n'ont pu aller jusqu'à maturité ; ce qui nous a privés non seulement de cidre, mais de tout fruit à couteau. Ce mal a été presque général, ce qui a rendu la dépense qu'il a fallu faire pour les collations des jeunes sœurs très considérable, ayant été obligés d'acheter bien cher ce que l'on a dû vous donner. Les légumes ont eu le même sort par les pluies qui ont continué toute l'année. Les jardins étaient devenus des prés, ne poussant que de mauvaises herbes. On a eu, par cette même raison, une peine incroyable à faire la moisson. Le blé et l'avoine ont été hors de prix toute l'année. La nôtre n'a pas été stérile, et sans le gibier elle aurait été passable. »

Elle aurait été passable sans le gibier, mais celui-ci se chargea bien d'accroître les soucis des religieuses de Gomerfontaine ; et les prétentions de Messieurs de la maîtrise des chasses du comte de Charolais ne connurent plus de bornes.

Le 1^{er} novembre 1739, les religieuses de l'abbaye, réunies sans doute dans le réfectoire, aux premières lueurs du jour douteux et bas de la Toussaint, dirigeaient toutes leurs regards vers les hautes fenêtres qui s'ajouraient sur leurs jardins et, par delà, sur l'horizon brumeux. Leur attitude marquait assez qu'un événement d'importance venait de frapper leurs esprits et qu'elles observaient malaisément le rigoureux silence qui était de règle

à cette heure matinale. M^{me} de La Viesville ne laissa point échapper ces détails et, dans l'instant qu'elle s'approchait elle-même d'une fenêtre, elle eut peine à contenir le cri que lui commandait une juste indignation.

Devant la porte d'entrée de l'abbaye, se dressait, imposant, un poteau d'aspect étrange, poteau « à quatre faces » décoré des armes « de France à la cotice de gueules, périé en bande, » lesquelles étaient celles de M. de Charolais.

Or, les poteaux de cette sorte étaient dressés, à l'habitude, sur les terres de chasse ou « plaisirs » du comte et marquaient par leur présence qu'il en était l'incontestable propriétaire. « Celui-ci était, de plus, armé de quatre carcans, insulte préméditée faite à notre domaine comme s'il était, dira plus tard M^{me} de La Viesville, un lieu patibulaire destiné aux exécutions publiques. »

Ses officiers l'avaient placé là par un esprit de détestable malice, pour affirmer les prétentions de leur maître sur les terres de Gomerfontaine. Le comte soutenait, en effet, comme on l'a vu plus haut, que l'abbaye relevait de la seigneurie de Trie, alors que M^{me} de La Viesville avançait, au contraire, qu'elle était de fondation royale et libre de tout vasselage ¹.

Cette entreprise tendait à rien moins qu'à faire perdre aux dames de Gomerfontaine leurs droits de fondation royale, à usurper sur leurs chasses et voiries et à les assujettir à la haute, basse et moyenne justice de Trie. C'était là quelque chose d'inique.

M^{me} de La Viesville ne prit pas incontinent un parti qui, sans doute, lui aurait été dicté par une imprudente colère. Elle attendit le 1^{er} décembre pour convoquer ses sœurs en assemblée solennelle, et toutes déclarèrent alors d'un commun accord qu'il convenait « de s'opposer aux usurpations criantes et injurieuses des officiers de Trie, avec protestation de faire arracher le poteau de Son Altesse Sérénissime comme attentatoire à la majesté du Roi, reconnu seul fondateur de la maison, et de porter plainte de ces vexations à Sa Majesté dans son conseil souverain. »

Cette délibération fut signifiée par M^e Coquel, huissier, au

¹ Plusieurs lettres du comte de Charolais concernant cette affaire, et qui seraient plus longues à rapporter ici que ne le comporte l'étendue de cette étude, sont fort curieuses et, sous une forme courtoise, témoignent, de la part du prince, d'une singulière inflexibilité de caractère.

procureur fiscal du comte, en sa seigneurie de Trie, le 5 dudit mois. Comme il fallait s'y attendre, ledit procureur répliqua, dès le surlendemain, par des protestations contraires.

« Nous nous trouvâmes donc dans la nécessité — c'est M^{me} de La Viesville qui parle — de porter nos justes plaintes auprès du trône par un placet présenté à Sa Majesté le 8 du même mois; mais, malgré *la justice* de notre cause et la solidité de nos moyens, l'événement ne répondit pas à nos espérances; la réponse à notre placet se réduisit à une simple permission de nous pourvoir au Parlement contre les entreprises du prince et de ses officiers, sauf l'appel au Conseil. » M^{me} de La Viesville attendait mieux. Elle avait oublié peut-être que sa protectrice était morte, que les Noailles étaient mal en cour. Elle n'avait pas voulu s'avouer jusque-là l'extrême faiblesse de Louis XV, qui, souvent par bonté d'âme et souvent aussi par insouciance, reculait, à l'accoutumée, devant les mesures de rigueur.

C'est donc avec une philosophie résignée qu'elle fit entendre à ses sœurs, le 31 décembre 1739, les tristes paroles qui suivent : « Dans des circonstances si fâcheuses, persuadées que l'autorité et le crédit du comte de Charolais balanceront toujours notre bon droit, convaincues d'ailleurs, par l'exemple des seigneurs voisins qui n'ont pu obtenir justice de pareilles entreprises, de l'inutilité et de l'impuissance des efforts que nous pourrions faire, et notre situation présente ne nous permettant pas d'entreprendre contre un prince du sang un procès qui serait ruineux et nous causerait des dépenses au-dessus de nos forces, nous sommes obligées de céder au temps jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu, seul maître des événements, de changer le cœur de ce prince et nous rendre la paix et la tranquillité. Nous contentant donc de nos protestations qui interrompent la possession du prince et en empêchent l'effet, nous nous tiendrons simplement sur la défensive, sauf à protester de temps en temps pour renouveler notre opposition. Voilà, mes chères sœurs, ce que nous avons jugé de plus convenable à notre état. Nous conserverons parmi nos titres toutes les pièces qui regardent cet objet, pour y avoir recours en temps et lieu. »

L'affaire en resta là. Dans les nombreux rapports que M^{me} de La Viesville adressa par la suite à ses administrées, jamais plus elle ne se plaignit des déprédations commises sur ses terres,

jamais plus elle ne prononça le nom du comte de Charolais. Faut-il en conclure qu'elle supporta sans murmurer les nouvelles entreprises de son fâcheux voisin? Nous ne le voulons point croire, et nous inclinons à chercher une autre solution du problème. Dans sa connaissance profonde du cœur humain, M^{me} de La Viesville avait prononcé cette parole : « Dieu change parfois le cœur des princes, » et elle avait ajouté : « C'est à lui seul que doivent s'adresser nos prières. » M^{me} de La Viesville avait été animée du souffle de la sagesse.

Pendant de longues années, M. de Charolais fit scandale dans la région par la cruauté de son caractère et la dépravation de ses mœurs. La digne abbesse dut subir, en soupirant, le voisinage de ce prince, qui vivait en commerce déshonnête avec une demoiselle noble de la province du Dauphiné, Marguerite Caron de Rancurel, dame de Lassone, dont il avait deux filles légitimées, la comtesse de Puget et M^{lle} de Bourbon. Mais sur le déclin de la jeunesse, la grâce le vint toucher. Il témoigna d'un repentir sincère de ses fautes et vécut dans la pratique du bien. M^{lle} de Rancurel fut apparemment délaissée et la maison de Condé n'hésita point à confier à M. de Charolais la tutelle du jeune prince de Condé, son neveu. Peut-on supposer qu'un homme, dont la conduite devenait exemplaire au point d'émerveiller la cour, continua d'opprimer d'humbles servantes de Dieu comme le furent les dames de Gomerfontaine? Cela n'est pas croyable, et l'on peut tenir pour probable que M^{me} de La Viesville, délivrée des « lapins, lièvres et bêtes fauves que l'on voyait jadis par troupeaux sur ses terres, » s'estima dorénavant satisfaite des procédés de M. de Charolais et put enfin constater avec sérénité, en l'appliquant à son voisin, la juste portée de l'adage « Quand le diable devient vieux, il se fait ermite. »

BARON DE MARICOURT et A. DRIART.

(A suivre.)